

**Note à la suite de l'audience devant le Tribunal de Commerce de Paris en date du 22 juillet 2015 sur la procédure collective de la société ARISTOPHIL**

Le Tribunal de Commerce de Paris a mis l'affaire en délibéré au 5 août 2015.

Au regard des propos tenus à l'audience par le Président et le Procureur de la République, il est probable que le Tribunal prononcera la liquidation judiciaire de la société ARISTOPHIL le 5 août 2015.

Fait à Paris,  
Le 22 juillet 2015